



Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Distr. générale
28 février 2011
Français
Original: anglais

**Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs
migrants et des membres de leur famille**

Quatorzième session

Genève, 4-8 avril 2011

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat*

1. La quatorzième session du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) du 4 au 8 avril 2011. Elle s'ouvrira le lundi 4 avril, à 10 heures.
2. L'ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième session du Comité a été établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur provisoire du Comité.

* Soumission tardive.

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Examen des rapports soumis par les États parties conformément à l'article 73 de la Convention.
4. Soumission des rapports par les États parties.
5. Promotion de la Convention.
6. Questions relatives à la Convention.
7. Adoption du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale.
8. Organisation des travaux et questions diverses.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le représentant du Secrétaire général ouvrira la quatorzième session du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

En vertu de l'article 6 du règlement intérieur provisoire du Comité, la première question inscrite à l'ordre du jour de toute session est l'adoption de l'ordre du jour, à moins que l'élection du bureau ne soit requise conformément à l'article 12. Conformément à l'article 7, le Comité peut, au cours d'une session, réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajourner ou supprimer des points.

3. Examen des rapports soumis par les États parties conformément à l'article 73 de la Convention

À sa quatorzième session, le Comité examinera le deuxième rapport périodique reçu du Mexique (CMW/C/MEX/2).

On trouvera ci-après un calendrier provisoire de l'examen des rapports lors de la quatorzième session, établi en consultation avec le Comité:

Calendrier de l'examen des rapports présentés conformément à l'article 73 de la Convention

Mexique	Deuxième rapport périodique (CMW/C/MEX/2)	Lundi 4 avril 2011, après-midi
		Mardi 5 avril 2011, matin

Le Secrétaire général a informé l'État partie concerné des dates de l'examen de son rapport par le Comité.

4. Soumission des rapports par les États parties

Le Comité a reçu les rapports initiaux ci-après, qui sont en attente d'examen:

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Argentine	1 ^{er} juin 2008	2 février 2010	CMW/C/ARG/1
Chili	1 ^{er} juillet 2006	9 février 2010	CMW/C/CHL/1
Guatemala	1 ^{er} juillet 2004	8 mars 2010	CMW/C/GTM/1
Tadjikistan	1 ^{er} janvier 2004	3 décembre 2010	CMW/C/TJK/1
Paraguay	1 ^{er} janvier 2010	10 janvier 2011	CMW/C/PRY/1

On trouvera ci-après la liste des États parties dont le rapport initial, attendu le 1^{er} février 2011, n'a pas encore été reçu:

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>
Belize	1 ^{er} juillet 2004
Burkina Faso	1 ^{er} mars 2005
Cap-Vert	1 ^{er} juillet 2004
Ghana	1 ^{er} juillet 2004
Guinée	1 ^{er} juillet 2004
Honduras	1 ^{er} décembre 2006
Jamahiriya arabe libyenne	1 ^{er} octobre 2005
Jamaïque	1 ^{er} janvier 2010
Kirghizistan	1 ^{er} janvier 2005
Lesotho	1 ^{er} janvier 2007
Maroc	1 ^{er} juillet 2004
Mauritanie	1 ^{er} mai 2008
Nicaragua	1 ^{er} février 2007
Niger	1 ^{er} juillet 2010
Nigéria	1 ^{er} novembre 2010
Ouganda	1 ^{er} juillet 2004
Pérou	1 ^{er} janvier 2007
Rwanda	1 ^{er} avril 2010
Seychelles	1 ^{er} juillet 2004
Timor-Leste	1 ^{er} mai 2005
Turquie	1 ^{er} janvier 2006
Uruguay	1 ^{er} juillet 2004

On trouvera ci-après la liste des États parties dont le deuxième rapport périodique, attendu le 1^{er} février 2011, n'a pas encore été reçu:

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>
Bolivie	1 ^{er} juillet 2009
Égypte	1 ^{er} juillet 2009
El Salvador	1 ^{er} décembre 2010
Mali	1 ^{er} octobre 2009

5. Promotion de la Convention

Au titre de ce point, le Comité examinera les modalités de sa participation et de son soutien à diverses manifestations visant à continuer de promouvoir la Convention, y compris les activités complémentaires à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention.

6. Questions relatives à la Convention

Au titre de ce point, le Comité étudiera la possibilité d'organiser, lors de ses futures sessions, une journée de débat général sur des questions relatives à la Convention.

7. Adoption du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale

Conformément au paragraphe 7 de l'article 74 de la Convention, le Comité soumettra à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'application de la Convention.

8. Organisation des travaux et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité examinera diverses questions qui relèvent de son mandat, notamment son programme de travail, les dates de ses prochaines sessions, ses méthodes de travail, l'harmonisation des méthodes de travail des organes conventionnels et d'autres questions découlant de la réunion du Groupe de travail sur le suivi des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tenue en janvier 2011. Il sera saisi du rapport de cette réunion.
